

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2024

RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
MUNICIPAL - (N° 2051)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 63

présenté par
M. Dumont, M. Bazin, M. Boucard, Mme Périgault, M. Kamardine, M. Di Filippo,
M. Schellenberger, M. Minot, M. Dive et M. Brigand

ARTICLE 4 BIS

Supprimer les alinéas 3 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La jurisprudence administrative règle déjà ces situations.